

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 AVRIL 2023

Le vendredi 07 avril 2023 à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BERTRAND, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal le : 30 mars 2023

**PRÉSENTS** : BERTRAND Jean Michel, BOULET Brigitte, GUILLARD Gérard, CATINAUD Gérard, TAMISIER Guy, COSSIAUX Laurence, PINAULT Joëlle, BOULERT Sophie, AIX Cécilia.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** : M. Pascal LEFEVRE a donné procuration à Mme PINAULT Joëlle  
M. MOREAU Jean-Pierre a donné procuration à M. BERTRAND Jean Michel  
Mme OLIVEIRA DA SILVA Jade a donné procuration à M. CATINAUD Gérard  
M. DEBRAS Frédéric a donné procuration à M. TAMISIER Guy  
M. THIOLIERE Franck a donné procuration à Mme COSSIAUX Laurence

**ABSENT** : M. FRUGIER Vincent

Secrétaire de séance : Joëlle PINAULT

La séance a débuté à 19h05.

Le Maire annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

**- Lecture de l'ordre du jour : approuvé par tous**

**- Approbation du compte rendu de la séance du 10 mars 2023**

**2023.025 – Affectation des résultats budget AEP.**

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.026 – Affectation des résultats budget communal 2022**

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.027 – Vote des taux de fiscalités 2023**

Il a été proposé d'appliquer les taux suivants :

- |                            |   |         |
|----------------------------|---|---------|
| - Taxe foncière (bâti)     | = | 36,59 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | = | 62,98 % |
| - Taxe d'habitation        | = | 13,61 % |

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.028 – Vote du Budget AEP 2023**

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.029 – Vote du Budget Principal Communal**

Approuvé à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.030 – Autorisation virement de crédits**

Suite au basculement comptable en M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, les chapitres des dépenses imprévues 020 en investissement et 022 en fonctionnement, ont disparu.

Seule, l'assemblée délibérante peut donner son accord pour que le Maire procède à des virements de crédits entre chapitres d'une même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT.

Accord à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.031 – Incorporation de bien vacant et sans maître dans le domaine public**

M. le Maire rappelle qu'un bâtiment situé à Le Mas, prénommé « La Grange du Mas » reste inoccupé depuis plusieurs années.

Vu l'avis de la Commission Communale des Impôts Directs du 16 mars 2022,

Vu l'arrêté municipal n° 2022.34 portant constatation de la vacance d'emploi de l'immeuble en date du 20 septembre 2022

Vu la délibération n° 2022.74 en date du 7 octobre 2022,

Vu qu'aucun propriétaire ne s'est manifesté dans le délai de six mois,

Le bien peut donc être incorporé dans le domaine public.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.032 – Convention Urbanisme**

Délibération reportée

\*\*\*\*\*

**2023.033 – Modification des tarifs des salles communales**

Rajout du prix des sacs prépayés à 1,20 € le sac, vendus par la communauté de communes, dans le cadre de la collecte des ordures ménagères, qui seront intégrés au tarif de la location des salles communales en fonction des besoins.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.034 – Approbation du règlement des salles communales - modifié**

Pour compléter la délibération précédente concernant la modification des tarifs des salles communales, il est nécessaire de modifier le règlement d'origine, pour fixer les conditions et modalités d'utilisation des salles communales.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.035 – Demande de subvention – conciliateur de justice du Limousin**

Montant de la subvention proposé, à hauteur de 100 €.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.036 – Adhésion au Conseil d'Architecture et de l'Environnement**

Bulletin d'adhésion pour l'année 2023, d'un montant de 150 €.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.037 – Demande de subvention – remplacement chaudière**

Remplacement de la chaudière pour le restaurant scolaire. Subvention demandée auprès du Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.038 – Régularisation échange et aliénation d'une partie d'un chemin rural à Beaubiat**

M. le Maire rappelle que dans sa délibération n° 2018.110 en date du 7 décembre 2018, le conseil municipal avait accepté de céder à Mme DALMBERT Catherine, une partie du chemin

rural longeant ses propriétés contre la création d'un nouveau chemin sur une partie d'une parcelle lui appartenant, pour rejoindre le chemin existant.  
Le bornage a été effectué ; reste la régularisation par une enquête publique, qui aura lieu du 1<sup>er</sup> au 30 juin 2023.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.039** – Projet vente du bâtiment situé au 2-4 rue de la Gare  
Proposition de vendre le bâtiment communal pour un montant de 13 500 €.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.040** – Assainissement – participation versée par la commune au profit de la communauté de communes ELAN

Proposition de la participation communale d'un montant de 1 544,38 €.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.041** – Révision libre des attributions de compensation  
**Délibération annulée**

\*\*\*\*\*

**2023.042** – Création d'un emploi permanent à temps complet – modification du tableau des effectifs

Suite au départ à la retraite d'un adjoint technique au 1<sup>er</sup> juillet 2023, il y a lieu de procéder au recrutement sur ce poste, qui sera rajouté au tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité

\*\*\*\*\*

**2023.043** – Révision libre des attributions de compensation

La communauté de communes ELAN a délibéré pour mettre en place une révision libre de l'attribution de compensations, pour équilibrer son budget et renforcer l'équité entre les communes membres.

Pour notre commune, l'attribution de compensations après révision, s'élève à 52 451,17 € contre 59 275 €, avant révision.

Le conseil municipal refuse à la majorité, le montant proposé par l'EPIC après révision, et demande une réévaluation par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

2 abstentions

**Annule et remplace la délibération n° 2023.041**

\*\*\*\*\*

### **Questions diverses :**

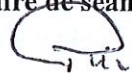
- 1) Modification de la convention Voirie et Assainissement par la communauté de communes ELAN
- 2) La Communauté de Communes ELAN doit faire passer une information aux propriétaires de la commune sur l'obligation d'élaguer le long des voies routières
- 3) La commune continuera de se porter garante pour les logements de l'ODHAC
- 4) Demande de M. MERIGAUD Jean-Marie pour être garde particulier et garde des bois et forêt, assermenté pour les besoins de la commune.
- 5) Limiter le remblaiement du talweg du village de vacances aux seuls déchets de type « terre végétale ou pierres » mais en aucun cas, des déchets verts et de démolition (info à faire passer)
- 6) Fleurissement à prévoir, sauf pour les vasques et jardinières

**Dossiers traités par les élus et informations diverses :**

- 1) Eau potable : plus de 6 000 m<sup>3</sup> pris sur la commune de Laurière. Préparer un dossier pour obtenir une subvention à hauteur de 70 % du montant, en inter connexion avec un syndicat pour augmenter le débit sur notre réseau.
- 2) Information sur la situation professionnelle de M. NEGRIER à Belzannes
- 3) Le projet éolien de la commune de Laurière est validé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50.

**Le secrétaire de séance**



**PINAULT Joëlle**

**Le Maire,**



**BERTRAND Jean Michel**